

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 Avril 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	9

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025, le 4 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ARGENVIERES s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MENARD Francine, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 21 mars 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 21 mars 2025.

Présents : Mme MENARD Francine, Maire, Mme TRINQUET Simone, M. MOULINNEUF Michel, Mme BROCC Caroline, M. COGNOT Gérard, M. FOURMENTRAUX Yves, M. DE SEGUINS-PAZZIS Nicolas, Mme VANDENBUSSCHE Julie

Absent ayant donné procuration :

M. CHANDAT David à M. MOULINNEUF Michel

Absents : M. BREDART Jean-Luc, M. CHAMPROUX Martial

A été nommé secrétaire : M. FOURMENTRAUX Yves

2025_17 – Délibération autorisant la signature de la convention " Frais de fonctionnement des écoles primaire et maternelle du SIVU du RPI Garigny Jussy Précý "

Madame La maire donne lecture de la convention reçue concernant la répartition des frais de fonctionnement des écoles primaire et maternelle du SIVU RPI GARIGNY JUSSY PRECY.

Le montant des frais de participation de la commune d'Argenvières sera mandaté annuellement, au mois de mars.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte de participer à hauteur de 500.00 € par élève inscrit dans une école du RPI et résidant sur la commune d'Argenvières quel que soit son niveau scolaire ; sur présentation d'un état récapitulatif des enfants inscrits fourni par le RPI,
- autorise Madame La Maire à signer la convention concernant les frais de fonctionnement des écoles du SIVU RPI GARIGNY JUSSY PRECY et à mandater les titres émis annuellement correspondants.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 7 avril 2025
La Maire
Francine MENARD



Le Secrétaire de séance
M. FOURMENTRAUX Yves

Publicité des actes de la commune par publication papier le : 08/04/2025

Transmis au contrôle de légalité le : 08/04/2025